



Protection des Biens acquis avant le PACS

Par **Anne31120**, le **24/04/2013** à **09:43**

Bonjour,

Je viens de me pacsé et je possède à l'heure actuelle une maison d'une valeur de 225 000 € pour laquelle j'ai déjà payé 91 500 €. La différence (prêt Immobilier) est à l'heure actuelle payé par mon conjoint et moi-même.

Comment faire dans le cadre d'un pasce pour que nous soyons protégé tout les deux, moi à hauteur de mon apport initial de 91 500 € + 50% du prêt en cours et lui à hauteur de 50% du prêt en cours.

Vous remerciant de vos conseils,

Bien cordialement.

Anne ANTUNES